



Réseau-1 Québec

Webinaire Réseau-1 Québec

« L'utilisation des données des dossiers médicaux électroniques dans le cadre des systèmes de santé apprenant : évidences, expériences et possibilités »

Jean-François Ethier, M. D., C. M., Ph. D.

Date : Vendredi 20 mai 2016

Heure : 12 h à 13 h

Inscription : <https://attendeegotowebinar.com/register/3988131358451691012>

Description :

Les objectifs de ce webinaire seront de : 1) Comprendre les motivations pour la mise en place d'un système de santé apprenant (SSA) pour les soins de première ligne et les expériences internationales dans le domaine; 2) Identifier les bénéfices potentiels d'un SSA de première ligne; 3) Identifier le type de question qui peut être particulièrement pertinent à explorer dans le cadre d'un SSA.



Dr Jean-François Éthier, diplômé de médecine interne de l'Université McGill, est professeur adjoint au département de médecine – services de médecine interne générale de l'Université de Sherbrooke. Il détient un doctorat en Épidémiologie et sciences de l'information biomédicale, de l'Université de Paris VI (Sorbonne Université - Pierre & Marie Curie). Il est le directeur adjoint de la composante Accès aux données de l'Unité Soutien du Québec.

**Les places
sont limitées.
Inscrivez-vous
dès
maintenant!**

Remarque : Cette activité est accréditée pour un crédit CMFC Mainpro-MI par le bureau de Développement professionnel continu de la Faculté de médecine de l'Université McGill.¹

Pour une première ligne intégrée, forte et apprenante
<http://reseau1quebec.ca/>

¹ Le bureau de DPC de la Faculté de médecine de l'Université McGill est autorisé par le Comité d'agrément pour l'éducation médicale continue (CAÉMC). Ce programme est conforme aux normes d'accréditation du Collège des médecins de famille du Canada, pour des crédits **MAINPRO-MI**. Les membres de l'Académie américaine de médecins de famille sont admissibles à ce cours et peuvent en recevoir les crédits, grâce à l'entente réciproque avec le Collège des médecins de famille du Canada. Chaque médecin doit demander des crédits seulement pour le nombre d'heures où il/elle a participé à l'activité de formation.